



22 avenue de Verdun 33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
Tél : 05 57 46 20 58 - Courriel : contact@paysfoyen.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement non collectif

EXERCICE 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non-collectif pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 4 août 2026

Table des matières

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
➤ PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
➤ MODE DE GESTION DU SERVICE	3
➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
➤ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (D302.0).....	4
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	4
➤ MODALITÉS DE TARIFICATION	4
➤ RECETTES	5
INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6
➤ TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	6
➤ MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	6
➤ PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	8

Caractérisation technique du service public

➤ PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau ☐ communal

☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Pays Foyen
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : communauté de communes

➤ Compétences liées au service

- ☐ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
- ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AURIOLLES, CAPLONG, EYNESSE, LA ROQUILLE, LANDERROUAT, LES-LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES, LIGUEUX, LISTRAC-DE-DURÈZE, MARGUERON, MASSUGAS, PELLEGRUE, PINEUILH, PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT, RIOCAUD, SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES, SAINT-AVIT-DE-SOULÈGE, SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE, SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL, SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG, SAINTE-FOY-LA-GRANDE

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : 18 mai 2018 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation : 9 décembre 2019 ☐ Non

➤ MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en ☒ Régie

- ☐ Régie avec prestataire de service
- ☐ Régie intéressée
- ☐ Gérance
- ☐ Délégation de service public : affermage
- ☐ Délégation de service public : concession

➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau collectif d'assainissement.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6700 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 16570.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 40,43 % au 31/12/2025.

➤ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

NB : Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100.

Montants financiers des travaux réalisés

➤ MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (examen de la conception et de l'implantation, vérification de l'exécution et du fonctionnement et de l'entretien des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 31/12/2024 et 31/12/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 31/12/2024	
Missions obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en € (examen de la conception + vérification de l'exécution)	226	226	
Tarif du contrôle des installations existantes en € (vérification périodique)	92	92	
Tarif du contrôle des installations existantes en € (vérification initiale)	125	125	
Missions facultatives			
Entretien des installations	/	/	
Réhabilitation des installations	/	/	
Traitement des matières de vidanges	/	/	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le **Au 31/12/2025** 
ID : 033-243301371-20260915-2026__157-DE

La délibération B-2023-006 fixe les tarifs des prestations aux usagers au 31/12/2025. Elle a été adoptée par le Conseil Communautaire du 29 mars 2023. Ces tarifs ont été effectifs à compter du 1^{er} juillet 2023.

Montants financiers des travaux réalisés

➤ RECETTES

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire	31 013 €	/	31 013 €	46 856 €	/	46 856 €
Facturation du service facultatif	/	/	/	/	/	/
Autres prestations auprès des abonnés	/	/	/	/	/	/
Contribution exceptionnelle du budget général	/	/	/	/	/	/
Autre :	/	/	/	/	/	/

Indicateurs de performance

➤ TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

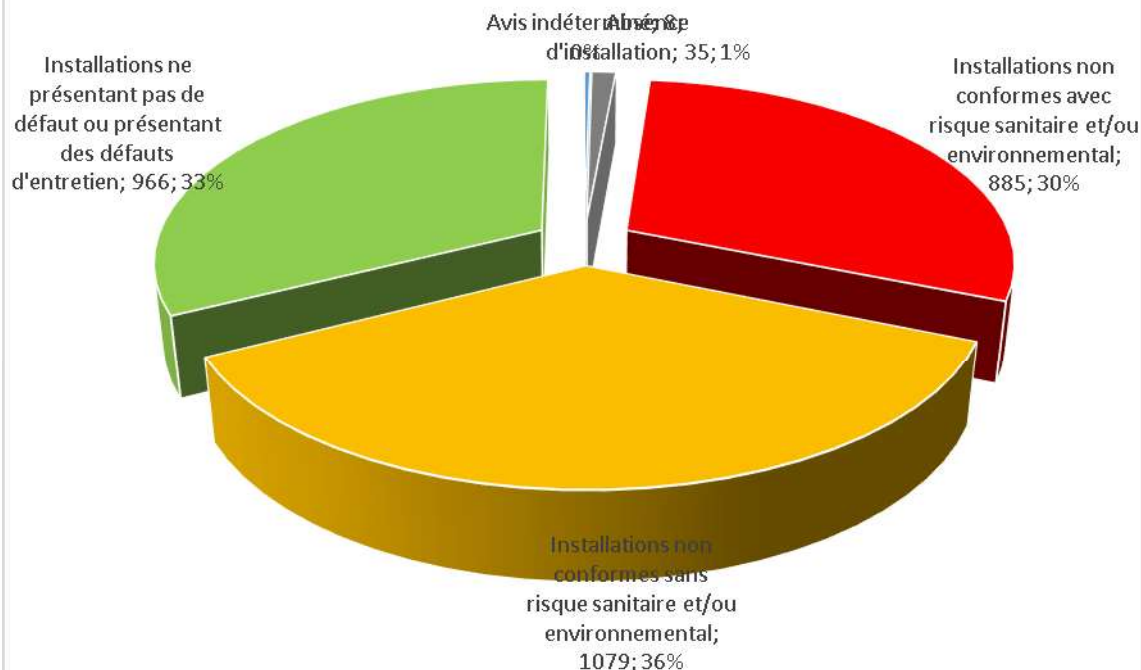
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/25**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/25**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Taux de variation (entre 2024 et 2025)
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	918	966	+ 5,2 %
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2956	2973	+ 0,6 %
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1092	1079	- 1,1 %
Part des installations « conformes » en %	31,1 %	33 %	+ 1,9 point
Part des installations non polluantes (%)	68 %	69 %	+ 1 point

État des installations ANC au 31/12/2025



Le tableau suivant quantifie le nombre de visites effectuées en 2025 par communes et par type de contrôle.

Communes	Examens de la conception	Vérifications de l'exécution	Vérifications périodiques du fonctionnement et de l'entretien	Vérifications du fonctionnement et de l'entretien pour vente
AURIOLLES	1	1	0	2
CAPLONG	1	1	0	2
EYNESSE	0	0	0	6
LA ROQUILLE	0	2	25	5
LANDERROUAT	0	2	4	4
LES-LÈVES-ET-T.	1	3	83	8
LIGUEUX	4	0	13	3
LISTRAC-DE-DURÈZE	0	1	18	1
MARGUERON	0	2	23	9
MASSUGAS	1	1	0	5
PELLEGRUE	5	2	9	9
PINEUILH	6	3	49	4
PORT-SAINT-FOY-ET-P.	9	7	0	11
RIOCAUD	0	2	25	2
SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES	0	3	36	3
SAINT-AVIT-DE-SOULÈGE	0	0	0	1
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	4	3	0	11
SAINT-FOY-LA-GRANDE	0	0	0	0
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	0	0	0	0
SAINT-QUENTIN-DE-C.	4	4	1	2
TOTAL	36	37	286	88

- ▶ 36 examens de la conception/ implantation ont été effectués. (-5,2 % par rapport à 2024).
- ▶ 37 vérifications de l'exécution. (+42% par rapport à 2024).
- ▶ 286 vérifications du fonctionnement et de l'entretien (+128% par rapport à 2024).
- ▶ 88 vérifications du fonctionnement et de l'entretien ont été réalisées dans le cadre d'une transaction immobilière. (-1,2 % par rapport à 2024).

Les recettes et les dépenses en lien avec les travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2025 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Réalisé de l'exercice	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	37 944,37 €	51 000,64 €
Section d'investissement	0 €	17 617,05 €

➤ PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Comme les années précédentes, une démarche d'optimisation des déplacements est toujours d'actualité afin de limiter leur impact environnemental et leur coût.